

École élémentaire publique MONTRIGAUD

133, avenue de Grenoble
38180 SEYSSINS

Téléphone & fax : 04 76 48 95 90
courriel : ce.0382876v@ac-grenoble.fr

Année scolaire 2013 - 2014
CONSEIL d'école ordinaire n°2
Mardi 18 Février 2014 à 18H15

Compte-rendu

Etaient présents :

> **Inspecteur ASH:** M DOURTHE

> **Les enseignants :** M DURAND-POUDRET, M JUVENET, Me SWIAT, Me PERRUCHOT, Me ROCCO, Me DEPUSSAY, Me SIMIAND

> **Mairie :** Mmes ROUSSELOT-PAILLET, Me BORRE, conseillères municipales.

> **Les représentants des parents d'élèves élus ou leurs suppléants :**

Parents indépendants : Me CASTAN, Me ROLLET, Me SCIPILLITI, Me DUPONT, Me FONNE, Me LOMBARD et Mr VERCROYSSSE

FCPE : Me THIERS, Me PATUREL VERNAY, Me ROUCHOUZE, M SCHWEITZER, Me KACZMAREK

1 **Bilan d'étape du fonctionnement de la CLIS :**

Au regard des objectifs initiaux de la CLIS, telle qu'elle avait été présentée en juin 2013, l'équipe enseignante constate que le dispositif est plus lourd que ce qui était prévu. Ce bilan de milieu d'année permet de faire la lumière sur ces éléments, sans négliger les réussites. Il permet aussi de dégager des pistes de remédiation pour corriger ces difficultés.

Les points négatifs :

- L'école n'a obtenu des informations que trop tardivement sur le profil des élèves et leur niveau de classe, ce qui n'a pas permis d'anticiper les classes, les emplois du temps.
- Pour au moins un élève, il semble y avoir une erreur d'orientation (CLIS inadaptée)
- Le nombre d'enfants de la CLIS par classe (et niveau) influe sur le climat et le rythme du groupe classe.

Les points positifs :

- Des échanges par petits groupes d'élèves dans la CLIS fonctionnent bien.
- Le travail sur la sensibilisation à la différence est visible dans toutes les classes.
- Certains élèves bénéficient positivement du dispositif (plutôt cycle 3) c'est-à-dire quand la base de l'autonomie est avéré.
- Le dispositif permet un gain pour d'autres élèves qui peuvent bénéficier des adaptations proposées.
- Le LEJS va créer un partenariat avec une association spécialisée afin de réfléchir à la gestion de l'animation en présence d'enfants porteurs de ces troubles. En effet l'association souhaite prendre en compte l'évolution globale de la scolarité de ces enfants de la maternelle au collège.
- Le directeur tient à remercier la municipalité qui a accordé des moyens conséquents pour la mise en place d'une vraie salle de classe et de matériel pour le fonctionnement de la CLIS.

Les pistes avancées pour améliorer le fonctionnement du dispositif :

- Pour certains élèves, une réorientation n'est pas exclue. Il faudra voir avec les familles pour trouver un autre lieu d'enseignement spécialisé.
- Il faut que l'école soit informée au plus tôt des élèves qui entreront dans ce dispositif afin de permettre une constitution des classes où les élèves de CLIS soient mieux répartis dans les niveaux et les classes.

- Nous pourrions par ailleurs anticiper les emplois du temps suite à une meilleure concertation entre les enseignants référents, les enseignants des classes et l'enseignant de la CLIS.
- Des temps de formations seront nécessaires pour mieux intégrer encore ces élèves : gestion en cas de crise, structuration des temps informels, écoute de toutes les familles.
- Un temps de coordination institutionnalisé entre l'enseignant de la classe et de la CLIS est nécessaire pour échanger sur la pratique de classe.

M DOURTHE, Inspecteur ASH sud Isère, explique suite à une question de l'adjointe à l'éducation, Me ROUSSELOT-PAILLET, que pour l'année prochaine, l'effectif de la CLIS sur l'élémentaire MONTRIGAUD devrait rester stable et que c'est sur la maternelle (des îles) que le dispositif poursuivra son déploiement.

Les enseignants sont inquiets sur la présence d'une seule AVS pour les deux écoles. M DOURTHE entend cette inquiétude et explique que les besoins en AVS seront à évaluer et que ce nombre peut-être amené à évoluer.

Pour conclure, il remercie l'investissement de chacun (enseignante spécialisée, enseignants des classes, parents, mairie) à la réussite de ce projet.

Les parents notent qu'il n'y a eu aucun retour négatif, au contraire. Il y a eu une difficulté qui a été immédiatement prise en compte par l'équipe enseignante, ce qui a contribué à rassurer aussi.

Le retour des enfants est lui aussi positif, ce qui est un indicateur encourageant pour la poursuite de ce fonctionnement.

M DOURTHE quitte la séance. Nous le remercions pour sa présence et les parents expriment leur satisfaction d'avoir été entendus.

2 Bilan de la coopérative scolaire :

Les comptes de la coopérative scolaire ont été vérifiés par l'OCCE. Me BORRE avait vérifié auparavant l'exactitude de ces comptes.

Les dépenses principales s'établissent ainsi :

- Achat de matériel pédagogique,
- Achat de petites fournitures scolaires,
- Achat de matériel pour les activités pédagogiques.

3 Avancée du travail sur le PEDT à SEYSSINS

Suite à la nouvelle loi de refondation de l'école, la mairie de SEYSSINS, a souhaité se saisir de cette opportunité pour réorganiser son Contrat Educatif Local en Projet Educatif De Territoire. Un travail autour de 4 thématiques a pu avoir lieu (l'Ecole ouverte ; la pratique sportive ; La culture ; et l'école numérique.

La mairie souhaite remercier la participation nombreuse des parents et enseignants de l'école MONTRIGAUD.

Une synthèse publique devrait être organisée après les élections municipales.

4 Projet d'école 2014 / 2017

Le projet d'école arrive à son terme en juin. Les enseignants travailleront sur le nouveau projet 2014/ 2017 au troisième trimestre de cette année scolaire.

Il sera orienté autour de 4 axes de travail :

- 1/ l'amélioration des résultats de tous les élèves et la réduction des écarts entre élèves :
- 2/ la prise en charge de la difficulté scolaire :
- 3/ l'ouverture sur les arts, la culture et l'enseignement scientifique et humaniste.
- 4/ Le lien école / famille

Une présentation sera réalisée lors du troisième conseil d'école.

5 Divers

Les parents d'élèves interpellent la municipalité sur la qualité des repas des enfants à la restauration scolaire. Il s'étonne de ne pas avoir reçu d'invitation cette année pour visiter avec les enfants la restauration scolaire. Me ROUSSELOT PAILLET informe les parents que la visite a été annulée faute de participants. Elle demandera au service éducation de proposer un autre rendez-vous.

Les parents évoquent le changement de gestion de la restauration au collège, suite au départ du cuisinier. C'est une chaîne de restauration collective qui sera mise en place par le conseil général. L'ensemble des parents d'élèves trouve dommageable que cette situation soit arrivée alors que la qualité de la restauration était appréciée de tous. Des actions pour demander le maintien d'un cuisinier seront réalisées.

**Le Directeur de l'école,
Président du Conseil d'école**
Fabien DURAND-POUDRET

**Les secrétaires de séance
Parents indépendants**
Béatrice ROLLET